



CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE



Cours municipales
DU QUÉBEC

L'honorable Gianni Cuffaro
Juge-président
Cour municipale de la
Ville de Montréal

La conférence préparatoire est, depuis 2010, une pratique reconnue ayant amélioré la gestion des délais à la cour municipale de Montréal.

Obligatoirement, les causes de longue durée (un jour et plus) font l'objet d'une conférence préparatoire, notamment afin de circonscrire les questions en litige et vérifier la durée de l'audition, dans le but d'assurer le cheminement efficace du dossier et l'utilisation efficiente des ressources.

Cette conférence a lieu en salle 1.40 de la cour municipale de Montréal, aux dates fixées par le juge coordonnateur.

À la demande des parties ou à l'initiative de la juge ou du juge, la date de la conférence préparatoire est déterminée en salle de pratique, généralement lors d'un *pro forma*.

La conférence préparatoire se tient en présence des avocates ou des avocats qui représenteront les parties lors de l'audition de la cause, ce qui exclut la possibilité de se faire remplacer par un ou une collègue qui ne serait pas en mesure de prendre des décisions quant au déroulement du procès.

Formulaire à compléter au moment de la conférence préparatoire ([hyperlien](#)).

Cordialement,

Gianni Cuffaro
Juge-président